## K.C. MINISTERE DE LA SANTE -----------CABINET

BURKINA FASO Unité - Progrès - Justice

Le Ministre de la Santé,

1900 OF NO4

VU la Constitution;

VU le Décret n° 2002 - 204/PRES du 06 juin 2002 portant nomination du premier ministre ;

VU le Décret n° 2004 - 003/PRES/PM du 17 Janvier 2004 portant remaniement du Gouvernement du Burkina Faso ;

VU le Décret n° 2002 - 464/PRES/PM/MS du 28 octobre 2002, portant organisation du Ministère de la Santé ;

VU le Décret n° 77 - 338/PRES/SP/-AS du 05 Septembre 1977, portant création de l'ENSP

VU le Kiti AN VIII - 0102/FP/SAN du 12 Novembre 1990 portant Statut Particulier de l'ENSP;

VU le Décret n° 69 - 197/PRES/MFC du 19 Septembre 1969 portant régime financier de la République de Haute Volta ;

VU Décret n° 2001 - 710/PRES/PM/MS du 27 Décembre 2001, portant nomination d'un Directeur Général à l'ENSP;

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général de l'ENSP.

## ARRETE

<u>Article 1<sup>er</sup></u>: Monsieur YAMEOGO P. Alphonse, Mle 22 577, Attaché de Santé en Service à la Direction Régionale de l'ENSP de Koudougou, est nommé Directeur Régional par intérim de ladite Direction.

<u>Article 02</u>: Le présent arrêté qui prend effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

**AMPLIATIONS:** 

- S.G.

- DRH

- DAF/ENSP

DR/KDG

- C.F

- A.C

Intéressé

- Archives/Chrono

Ouagadougou, le

2 4 FEV. 200

Le Ministre de la Santé,

Bedouma Alain Y O D A
Officier de l'Ordre National